

## AVIS DE COURSE

### Régate d'Automne 2024

#### SOCIETE NAUTIQUE DE CHÂTELLERAULT Plan d'eau de St Cyr

#### IND ILCA6 ILCA4 OPEN SKIFF OPTIMIST Grade 5B

**Dimanche 24 novembre 2024**

#### **PREAMBULE**

##### **Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants

##### **.Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs**

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

*Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.*

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

#### **1 REGLES**

L'épreuve est régie par

1.1 - les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.

1.3 - les règlements fédéraux

1.4 - tout autre document applicable

#### **2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

2.1 Les IC seront disponibles après 10 h 00 le 24 novembre 2024 à Saint Cyr (base de voile)

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

### 3 COMMUNICATION

3.1 [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

*Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.*

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux en intersérie dériveurs – ILCA 4- ILCA6-Open Skiff -Optimist

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

· la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

· la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.

– si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à [ecoledevoile86@gmail.com](mailto:ecoledevoile86@gmail.com) jusqu'au 23 novembre 2024

4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur <https://cvhp-1.s2.yapla.com/fr/evenements>.

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées .

### 5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription par bateau
solitaire	7,00 €
double	14,00,€

### 6 PUBLICITE

[NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Voir le Code de Publicité World Sailing et le Règlement de Publicité de la FFVoile. Inclure d'autres informations applicables liées à la publicité.

### 7 PROGRAMME

7.1 Confirmation d'inscription :

date	de	à
24/11/24	9 h 30	12h00

7.2 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à **12h30**

7.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **16h 00**,

### 8 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

8.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

8.2 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

### 9 LIEU

L'épreuve se déroule sur le plan d'eau de Saint Cyr ( Vienne)

## **10 LES PARCOURS**

Les parcours à effectuer seront de type construits ou longue distance

## **11 CLASSEMENT**

11.1 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

11.2 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

## **12 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par l'organisation

## **13 PROTECTION DES DONNÉES**

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## **19 ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## **20 PRIX**

Les prix seront distribués à la suite de l'épreuve

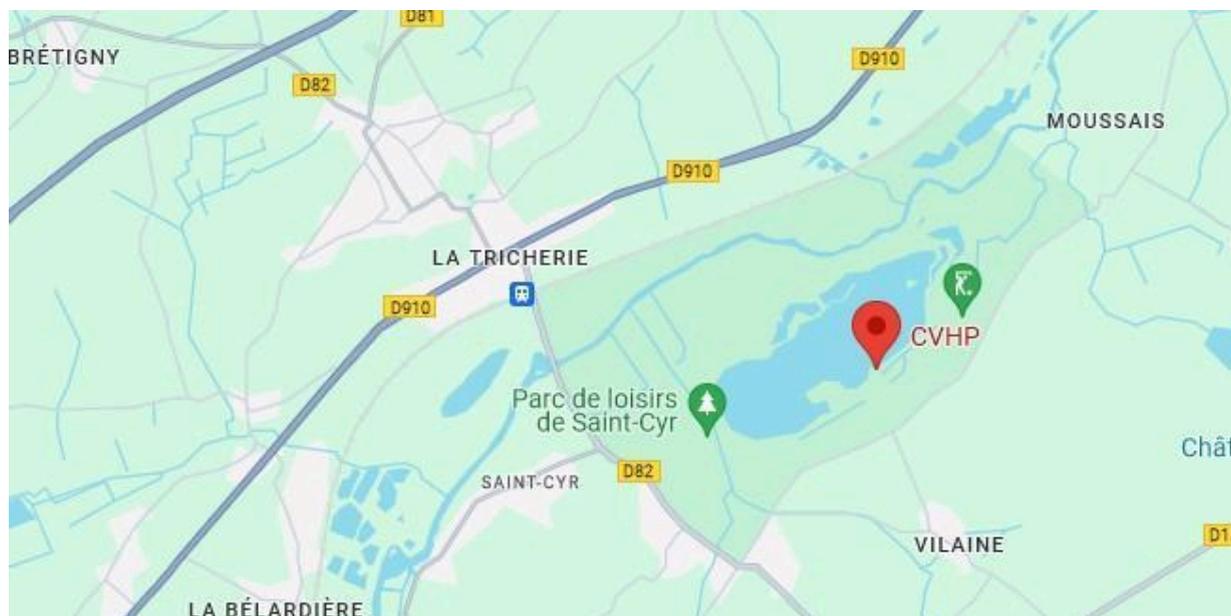
## **21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter 06 35 02 62 74  
06 11 94 03 37

## ANNEXE A

Plan d'accès

*Prendre à droite à l'entrée de la base de loisirs*



**Centre de Voile du Haut Poitou, Rue de la Bourdillière 86 130 BEAUMONT ST CYR**

## ANNEXE B Zone de course



Centre de Voile du Haut Poitou

- Société Nautique de Châtelleraut  
 Poitiers Étudiant Club

Régate plan d'eau de Saint-Cyr

- 5A     5B     5C

**DÉRIVEUR - IND - DOUBLE - SOLITAIRE - WINDSURF**

N° de voile

--	--	--	--	--	--

**Support :**

- Ilca 4     OpenSkiff  
 Ilca 6     Optimist  
 Ilca 7     IND Solitaire  
 Windsurf     IND Double

**Rating :**

**Série :**

*Règles fondamentales des RCV 2021-2024 :*

La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV.3)  
En participant à une épreuve dirigée selon les règles, chaque coureur accepte d'être régi par ces règles (RCV.4)

	<b>Barreur :</b>	<b>Équipier :</b>
Nom		
Prénom		
N° de Licence		
Nom du Club		
N° de téléphone		
Adresse Mail		

Autorisation Parentale :

Date : .....

**Signature du Barreur :**

Je soussigné(e) ....., autorise le mineur ci-dessus à participer à l'épreuve ci-dessus.

J'autorise d'autre part à faire pratiquer sur lui toutes interventions et soins médicaux qui apparaîtraient nécessaire y compris son transport dans un établissement hospitalier.

Signature du représentant légal, précédé de la mention manuscrite "lu et approuvé"